



Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.
ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.
Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.
<http://www.nddlamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque
Mardi	16h45/17h45
Mercredi	15 h 30/18 h
Vendredi	16h45/17h45
Samedi	09 h 30 / 11 h 30

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.
Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »
Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.
Le samedi : 9h/12h30.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.28.06.33.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.56.98.17.
Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.
☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Bretagne Centre : ☎ 02.96.66.09.09
www.loudeac-communaute.bzh

Presse locale, Les correspondants :

Ouest France : M^{me} Evelyne DE CELLES
Tél : 06.86.72.15.23 / eve.de.saintluc@orange.fr

Le Télégramme : Dominique CRASE
Tél : 06.67.76.41.69 / dcrase22@gmail.com
loudeac@letelegramme.fr

Le Courrier Indépendant : M. Kevin MAGI
Tél : 06.24.11.94.21 / kmagisb@gmail.com

Mairie ☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h-12h/13h30/17h et samedi 8h/12h.
Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul
Adjoints : Stéphane Foucault - Jocelyne Le Tinnier
Robert Moisan - Christelle Urvoix - Michel Harnois

Sur rendez-vous
☎ 02.96.25.40.03

INFORMATIONS MUNICIPALES

DATES À RETENIR

- 21/12** : Courses pédestres – Ça trotte à La Motte
- 04/01** : Tournoi Futsal – Hermines Futsal
- 12/01** : Vœux du maire
- 18/01** : Repas à emporter – Amicale Laïque

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, les fêtes de fin d'année seront au rendez-vous.

Noël, c'est un jour unique qui laisse place au bonheur, à la magie, à la douceur et aux surprises pour le plus grand plaisir des grands et des petits.

J'ai à cœur que de beaux moments viennent combler chaque jour qui passe, dans la joie et la bonne humeur. Que vos tables soient ornées de gourmandises délicieuses et que les rires emplissent le cœur de chacune et chacun de vous.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de merveilleux réveillons avec vos proches, en famille ou entre amis.

Pour rappel, la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 10h30 à la salle Athéna, suivie d'un vin d'honneur.

Henri FLAGEUL



INVITATION

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la cérémonie des vœux à la population organisée

le dimanche 12 janvier 2025, à 10 h 30,
à la salle Athéna

Circulation : En raison des courses pédestres du **samedi 21 décembre**, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits de **17 h à 20 h** sur les voies, rues et places ci-après :

- | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------|
| - rue Joseph Dupré | - impasse des Acacias | - impasse des Platanes |
| - rue le Clos | - rue de la Croix Rouge | - rue des Epinois |
| - rue des Aubépines | - rue des Tilleuls | - rue des Bouleaux |
| - impasse des Mésanges | - impasse M. Dumont | - rue des Bruyères |
| - impasse des Fauvettes | - impasse A. Radenac | - rue du Grand Chêne |
| - rue des Genêts | - rue des Bleuets | - rue des Lierres |
| - rue du Stade | - impasse des Hirondelles | |

Mairie et services techniques : Fermeture exceptionnelle les mardis 24 et 31 décembre de 13 h 30 à 17 h.

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°A2024-106 (humoristique)

Le Maire de la Commune de LA MOTTE,

Vu la demande du Père-Noël en date du 12 novembre 2024

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité lors de la distribution des cadeaux ;

ARRETE

Article 1 : Autorise le Père Noël à survoler et se poser sur la commune de la Motte pour y déposer ses cadeaux au pied des sapins les 24 et 25 décembre 2024

Article 2 : Autorise la présence exceptionnelle des rennes : Tornade, Danseuse, Fringant, Furie, Comète, Tonnerre et Éclair, sur les pelouses du stade Ernest-Mercier.

Article 3 : Autorise la présence maximale de six lutins sur le territoire de la commune pour assister le Père Noël dans son travail.

Article 4 : Interdit la présence du Grinch et du Père Fouettard qui viendraient troubler la joie des enfants le soir de Noël.

Article 5 : Invite les enfants à préparer quelques biscuits et un verre de lait pour le Père Noël, ou à défaut, à faire un joli dessin.

Article 6 : Les Adjoints, les Conseillers municipaux ainsi que le personnel communal se joignent au maire pour vous souhaiter de merveilleuses fêtes de fin d'année, dans la joie et la bonne humeur. Ils vous invitent à avoir une pensée de solidarité envers celles et ceux qui souffrent ou sont isolés, et de reconnaissance envers tous les professionnels qui veillent sur notre sécurité et notre santé pendant ces fêtes.

Article 7 : Aucun recours ne pourra être effectué contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif ou toute autre juridiction terrestre et céleste.

Article 8 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Commandant du Groupement de Gendarmerie du département des Côtes d'Armor,

FAIT à LA MOTTE, le 19 décembre 2024 - Le Maire, H. FLAGEUL.

INFORMATIONS DIVERSES

Collecte des déchets ménagers : Le guide du tri et le calendrier de collecte 2025 sont à votre disposition en Mairie.

VIE ASSOCIATIVE

Collecte de journaux : Afin de financer les projets de l'Ecole Publique Joseph Hudo de La Motte, nous collectons vos journaux le **samedi 4 janvier de 10 h à 12 h** sur le parking de la salle des fêtes à La Motte.

Bilan Téléthon 2024 : Le comité de soutien convie tous les bénévoles à la réunion concernant la présentation du bilan du Téléthon le **lundi 06 janvier à 20 h 45** au complexe sportif entrée côté rue Joseph Dupré et remercie par avance toutes les personnes qui y seront présentes

Les troqueurs de lin tiendront une permanence le **samedi 11 janvier, de 14 h 30 à 17 h 30** à la salle du terrain de foot, pour le renouvellement des cotisations 2025.

Bienvenue à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à notre association et au système d'échange local.

L'Amicale Laïque : organise un repas à emporter. POULET BASQUAISE - fromage - tarte aux pommes
Samedi 18 janvier Salle Athéna de 18 h à 20 h Uniquement sur réservation et à emporter

Tarif 11 €, servi en barquette

Réservation au 06.67.67.81.88 et auprès des membres de l'Amicale Laïque, cartes en vente dans les commerces.